

Conseil communal du 25 février 2021

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « les dernières informations fournies par la secrétaire d'Etat sur les logements de la Régie qui seront transférés au Foyer du Sud »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende “de laatste informatie van de staatssecretaris over de woningen van de Régie die zullen worden overgedragen aan de Zuiderhaard”

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Le 11 février dernier, la secrétaire d'Etat au logement, Mme Ben Hamou, répondait aux questions des député.e.s sur le transfert de bâtiments de la Régie foncière de Saint-Gilles au Foyer du logement social, le Foyer du Sud. Plusieurs éléments nouveaux figurent dans sa réponse. La secrétaire d'Etat a annoncé que la convention entre la Régie et le Foyer devrait être finalisée pour la mi-février. Nous sommes le 25 février. Qu'en est-il ? Qu'est-il prévu pour les habitants de la Régie qui n'entreraient pas dans les conditions du Foyer ? Qu'a-t-il été décidé concernant les loyers des personnes qui seront transférées ?

Peut-on y avoir accès à cette convention ? Qu'est-ce qui change par rapport à la convention présentée au CA du Foyer il y a plusieurs mois et qui, selon vous, n'avait pas été approuvée ? Mercredi dernier, le point était à l'ordre du jour de la réunion du CA du Foyer du Sud sans que la convention soit présentée. Pour rappel, cette convention prévoyait que les locataires qui n'entrent pas dans les conditions du Foyer doivent déménager, soit ailleurs dans un appartement de la Régie, soit dans le privé, s'il n'y a plus de place. L'augmentation de certains loyers étaient même envisagée vu que les bases de calculs ne seront pas les mêmes.

Par ailleurs, la secrétaire d'Etat nous a appris que 190 bâtiments avaient été identifiés pour ce transfert et que la première vente aurait lieu entre mars ou avril. De quels bâtiments s'agit-il ? Depuis quand cette liste est-elle fixée ? Les locataires ont-ils été consultés et comment ?

Pour le PTB, la commune travaille dans l'opacité depuis des mois. Nous sommes revenus plusieurs fois sur le sujet sans jamais obtenir de réponses claires de votre part. La première chose à faire avant de négocier le prix des bâtiments aurait dû être de s'intéresser au sort des locataires et de les consulter. Nous ne comprenons pas que des locataires de logements publics risquent de voir leur situation se précariser à la suite de ce transfert.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Vous revenez avec cette question et c'est légitime puisque nous entrons dans la phase de finalisation de l'accord. Je vais pouvoir vous rassurer. Cet accord est ficelé. La convention est finalisée et, comme je vous l'avais affirmé, aucun locataire ne subira de préjudice.

À la demande du Foyer, la convention a été envoyée à la Société de logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Le Foyer doit en effet obtenir un accord de son organe de tutelle avant de la présenter à son CA. Cela devrait se faire en mars prochain. Dès qu'elle aura été approuvée par le CA du Foyer, je la proposerai au conseil communal.

En 2021, 40 appartements seront cédés, 54, en 2022 et 52, en 2023. À partir de 2024, nous avons choisi de ne pas prendre de décision sur la cinquantaine de bâtiments restants, étant donné que le patrimoine risque d'évoluer. Le Foyer ou nous-mêmes, nous serons peut-être plus intéressés par un bâtiment plutôt qu'un autre, en fonction de l'évolution de notre patrimoine. Le Foyer pourrait aussi souhaité ne pas toujours se trouver dans les mêmes quartiers.

Nous attendons le retour de la convention de la SLRB pour qu'on puisse en discuter dans nos organes respectifs – le CA du Foyer, d'une part, et le conseil communal de l'autre. Je peux vous assurer que tout ce qui regarde les locataires a été pris en compte.

Je voudrais revenir sur vos remarques finales. Il me semble que l'opacité est plutôt de votre côté. Vous êtes venu en conseil communal dénoncer une convention dont je n'avais jamais entendu parler. Il s'agissait d'un texte martyr, proposé par le Foyer, que j'avais reçu le jour même où vous m'en avez parlé. Vous m'avez accusé de tous les maux par rapport aux locataires alors que je n'avais même pas vu le texte... Maintenant, vous m'accusez de travailler dans l'opacité alors que je rencontre le Foyer régulièrement. Il me semble que vous feriez mieux de communiquer avec votre représentant qui siège au CA du Foyer ! J'ai encore interrogé le Foyer aujourd'hui pour savoir pourquoi vous n'étiez pas informés. On m'a répondu qu'il ne siégeait pas ! S'il assistait aux réunions du CA, il aurait les informations. Regardez de votre côté pour voir où l'opacité se trouve. S'il faut discuter, il faut le faire avec les personnes qui siègent dans les organes.

En principe, en fonction de la date à laquelle la SLRB nous renverra la convention, le point sera à l'ordre du jour du conseil communal en mars ou avril prochain.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Entendre que notre conseillère ne siège pas au CA du Foyer me laisse sans voix. Je suis en communication constante avec elle. On pose les mêmes questions. C'est par elle que j'ai su qu'avant-hier le point figurait à l'ordre du jour du CA du Foyer mais que la convention n'avait pas été présentée. Le point apparaît dans l'ordre du jour mais il n'y a pas l'annexe. C'est quand même incroyable !

Bref, qu'est-ce qui change par rapport à la convention précédente ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Mais il n'y a pas eu de précédente !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous me dites que les locataires ne subiront aucun préjudice. Je ne demande qu'à vous croire. Que se passera-t-il pour les locataires qui n'entrent pas dans les conditions et seront contraints de déménager ? Est-ce que les loyers de certains locataires vont augmenter ? Voilà des questions très précises.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Non ! Qu'est-ce que vous ne comprenez pas quand je dis que les locataires ne subiront aucun préjudice ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous m'assurez que les locataires transférés paieront le même loyer pour un appartement similaire ?

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Oui.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Incroyable !

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Qu'est ce que cela a d'incroyable ? Je m'y suis engagée depuis le premier jour ! Qu'est ce que cela a d'incroyable ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : C'est parce que Mme Ben Hamou ne dit pas la même chose ! Allez lire sa réponse !

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Je ne suis pas Mme Ben Hamou. Ici,

nous parlons d'un accord entre le commune et le Foyer ! C'est ça la convention. Ce qui va nous lier, ce sont les termes de la convention. La secrétaire d'Etat est importante dans ce dispositif parce qu'elle doit l'autoriser. C'est tout.

Question orale de Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale, relative à « l'avenir du site de la prison de Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van Mevrouw Marie-Hélène Lahaye gemeenteraadslid, met betrekking tot « de toekomst van de site van de gevangenis van Sint-Gillis »;

Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Ecolo-Groen : Dans *Le Soir* du 15 février dernier, en réponse à une question de la députée Claire Hugon, le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, a confirmé vouloir transférer l'ensemble des détenu.es des trois prisons bruxelloises vers la future prison de Haren. Selon le calendrier annoncé, les premiers transferts concerneraient l'ensemble des détenu.e.s de la prison de Forest, vu son piteux état. Seraient ensuite déplacés, entre la fin de 2022 et début 2024, ceux de Saint-Gilles et, enfin, de Berkendael.

C'est l'occasion de faire le point sur l'avenir de ce site exceptionnel de six hectares. Il est crucial qu'un large débat avec les citoyen.ne.s puisse avoir lieu pour que la nouvelle affectation de ce site réponde au mieux aux besoins des Saint-Gillois.e.s tant en terme de services et de logements que de mixité sociale, de culture, de qualité de vie et de respect du patrimoine.

M. le Bourgmestre, pouvez-vous nous faire part des informations dont vous disposez ? Le ministre de la Justice et la Région vous ont-ils déjà communiqué le calendrier et annoncé les étapes futures de reconversion du site ? Qu'est-il prévu pour 2021 et 2022 ?

Pouvez-vous faire le point sur la procédure de classement en cours :

- Quelles sont les parties du site concernées ?
- Qu'est-ce que ce classement implique, notamment au regard de l'affectation future de ces bâtiments et espaces ?
- Comment s'assurer que ce classement respectera le patrimoine tout en évitant des contraintes trop fortes sur les affectations et utilisations futures du site ?
- Où en est exactement la procédure de classement ?
- Y aura-t-il un Plan d'aménagement directeur (PAD) pour le site de la prison ?
- Comment le conseil communal sera-t-il impliqué dans les choix et orientations futures ?
- Comment les citoyen.nes saint-gillois.es pourront-ils/elles peser sur les orientations qui seront prises ?
- Quelle collaboration est mise en place avec la commune de Forest pour un aménagement cohérent des trois sites et peser de façon conjointe lors des contacts avec les autorités régionales et fédérales ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Votre question me permet de faire le point sur ce qui est une des grandes réserves foncières communales mais aussi régionales. Je commencerai par préciser que l'affectation réglementaire actuelle du site est de l'équipement collectif. Cela signifie qu'on ne peut y faire n'importe quoi. On peut y faire du logement ou une zone de parc mais il est exclu d'y construire des bureaux.

Le 16 décembre dernier, j'ai sollicité le ministre de la Justice pour connaître ses intentions sur le transfert des détenus des trois prisons. Il m'a indiqué qu'il envisageait de transférer vers Haren d'abord les détenus de la prison de Forest, qui est en très mauvais état, et puis ceux de la prison de Saint-Gilles. Quant à la prison de Berkendael, elle pourrait éventuellement rester ouverte.

J'ai ensuite sollicité la tenue d'une réunion avec des membres du cabinet du ministre de la Justice et des responsables de la Régie des bâtiments de l'Etat. À cette occasion, un calendrier plus précis m'a été présenté. Les transferts devraient débuter à la fin de l'année 2022 et s'étaler jusqu'en 2024.

Puis, j'ai interrogé la Région sur l'affectation et l'aménagement futur du site. Force est de constater que le seul document de référence qui permet de réfléchir à l'avenir du site est une étude réalisée en 2013 et 2014.

La procédure de classement a souvent été évoquée car elle va conditionner le développement du site en déterminant les parties des bâtiments à protéger. Il y a déjà des parties classées, dont le portail d'entrée. Mais on a demandé une extension du classement à la rotonde centrale – la chapelle –, aux jardins, au mur d'enceinte de l'avenue Ducpétiaux et aux tourelles situées aux angles des rues.

Je suis convaincu qu'il faut aussi discuter des outils « planologiques ». Y aura-t-il un plan d'aménagement directeur (PAD) ou un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) ? Il faut assez vite terminer la procédure de classement pour voir ce qui va rester. Par exemple, le bâtiment central est une donnée essentielle pour avoir une vision de l'aménagement général. Il faut aussi que nous puissions donner un avis en tant que commune et également consulter la population.

Le site est repris dans le plan régional de développement comme pôle prioritaire. Il est temps que quelqu'un prenne la main. Visiblement la Région ne l'a pas fait comme nous l'aurions souhaité. Il faut que nous avançons pour établir un diagnostic et avoir une vision de ce qu'on veut.

L'étude effectuée par le bureau MSA est intéressante. Il s'agit d'un plan d'intention. J'ai eu un contact avec ce bureau et je propose que ses responsables viennent nous faire un exposé lors d'un prochain groupe de travail. Cela nous permettrait de déterminer les grandes lignes d'orientation d'aménagement du site. Les responsables de ce bureau d'études sont d'accord et je suggère que nous ayons avec eux une première discussion. Leur travail donne quelques idées sur la manière dont le site pourrait être aménagé.

Il est temps de nous donner les outils pour un aménagement plus ou moins rapide mais je crains qu'entre le départ des derniers détenus et le premier coup de truelle du futur site, un certain laps de temps ne s'écoule. Il va falloir réfléchir également à cette période qui risque d'être un peu difficile.

Pour la prison de Forest, je propose la même formule de présentation et de consultation. Il faut évidemment que nous réfléchissions à ce site avec la commune de Forest.

Comme le nombre de places disponibles à Haren correspond à peu près au nombre de détenus des trois prisons, je n'exclus pas totalement la possibilité que le ministère de la Justice décide de conserver l'une des maisons, encore que cela me paraisse assez improbable car cela coûterait cher. Même s'il n'y a que 100 ou 150 détenus, il faut prévoir un réfectoire et d'autres équipements qui représentent des coûts fixes.

Mme Marie-Hélène Lahaye, conseillère communale – Ecolo-Groen : Merci pour ces explications. Avoir une discussion approfondie sur le sujet est une très bonne idée. Vous ne m'avez pas répondu sur le PAD. Il me semble assez urgent de se prononcer sur ce point.

L'accord de majorité envisage aussi de créer un « éco-quartier ». C'est l'occasion pour moi de rappeler ce souhait porté par le groupe Ecolo-Groen.

Pour Forest, il faudra s'organiser pour avoir des contacts ultérieurs.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative à « l'implantation des LISA à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de vestiging van de LISA te Sint-Gillis »;

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : La zone de police Midi prévoit d'ouvrir, en collaboration avec les communes, jusqu'à 15 antennes locales de sécurité intégrées (LISA) – Local Integrated Security Antenna's. Dans ces LISA, un ensemble de services de la commune, de la police et d'autres acteurs seront à disposition de la population. Les antennes seront gérées par la commune.

Le Collège a-t-il déjà identifié les endroits où ces LISA pourraient être implantées à Saint-Gilles ? Selon la presse, huit endroits ont déjà été retenus à Anderlecht et un à Saint-Gilles.

Quels services y seront présents ? Dans quels délais leur ouverture est-elle prévue ?

M. Jean Spinette, échevin de la Prévention – LB : Nous avons effectivement eu des échanges avec le nouveau chef de zone et le commissaire divisionnaire, M. Gabriel Evangelisti pour le quartier Saint-Gilles.

Le service communal de Prévention avait pris les devants et essayé d'introduire l'année dernière un projet d'implantation d'une LISA dans le quartier Bethléem-Fontainas. Cette année, le projet a été retenu et nous sommes en discussion avec un propriétaire. Pour l'instant, je ne peux être plus précis sur le choix du bâtiment mais nous sommes à un stade de négociation avancé. C'est le cas aussi avec la police.

Le projet LISA entend réunir, comme c'était d'ailleurs le cas dans le passé, tous les services de prévention dans un même bâtiment – médiateurs sociaux, travailleurs sociaux de rue, juristes de première ligne, etc. L'idée est de nouer des liens intégrés avec les forces police, en particulier dans ses missions préventives et de l'aide aux victimes. Des contacts ont lieu avec la zone.

L'objectif est de réunir nos espaces, notamment pour permettre l'accueil individualisé et confidentiel dans les situations le requérant, de créer des salles de réunion et d'échanges avec des partenaires associatifs, les services de la Propreté publique, les services trafic de la police, les services pour la jeunesse. On est à proximité du projet de l'ECAM, dont on vient de parler, où tous les opérateurs jeunesse vont se déployer.

Le projet devrait avancer au cours de cette année. Nous avons obtenu un subside de 290.000 euros pour équiper ce lieu et développer ces espaces avec nos partenaires. J'espère revenir vers vous dans les prochaines semaines ou à la rentrée de septembre avec un projet plus élaboré.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : J'attends la présentation du projet en septembre prochain.

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative au « secteur du commerce et de l'horeca »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, met betrekking tot handel/ horeca.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Le 2 février dernier, on a pu lire sur la page Facebook de la commune que les commerçants, artisans et le secteur de l'horeca pourront bénéficier gratuitement d'une série de mesures de soutien à la relance numérique : un coaching numérique, le financement des premières livraisons en partenariat avec MaZone et Proxideal et une aide pour réaliser des vidéos promotionnelles.

Combien de commerçants, artisans et exploitants de l'horeca se sont-ils inscrits à ces formations ? A quelles formations en particulier ? Ces formations ont-elles déjà démarré ? Des aides ont-elles déjà été délivrées ? Quel est leur planning ?

Combien de commerçants, artisans et exploitants de l'horeca se sont-ils inscrits sur la plateforme numérique dédiée aux chèques-commerce ?

A part Facebook, quels canaux avez-vous utilisés pour sensibiliser les acteurs économiques sur ces points ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Cinq commerçants se sont inscrits, dont deux exploitants d'un établissement horeca et un artisan.

Les services offerts sont individuels. Donc les commerçants intéressés sont en contact avec les prestataires pour établir leur calendrier.

Dix-huit commerces se sont inscrits sur la plateforme numérique. Outre sur Facebook, l'information figure sur le site internet de la commune, dans la rubrique consacrée au développement économique. Une annonce a été publiée dans la newsletter 1819 de hub.brussels et l'information a été communiquée aux associations saint-gilloises de commerçants.

De plus, avec l'aide des stewards et des gardiens de la paix de la commune, deux grosses distributions de flyers sur la relance numérique et les chèques-commerce ont eu lieu. La première s'est déroulée du 2 au 4 février 2021. Nous estimons avoir touché 740 enseignes. La documentation a soit été donnée de la main à la main, soit glissée dans la boîte aux lettres ou sous la porte des commerces. La seconde est intervenue, le 16 février, à l'occasion de la réouverture des coiffeurs, avec un double objectif. Nous avons appris par la Région qu'un nombre important de coiffeurs n'avaient pas encore touché leur prime de 1.500 euros. Comme la date-limite pour introduire les dossiers étaient le 18 février, nous en avons profité pour diffuser également cette information auprès des coiffeurs. Nous avons réussi à toucher 80 coiffeurs de manière directe.

Les chiffres d'inscription sont donc encore assez modestes mais ils sont comparables à ceux enregistrés dans les communes ayant pris des mesures similaires. Nous constatons tous que le démarrage est assez lent mais nous allons persévérer dans notre effort de communication et ferons le bilan de l'opération dans un mois ou deux.

Nous avons observé que les actions ciblées sur des commerces spécifiques donnent de meilleurs résultats. Nous allons donc poursuivre dans cette voie. Dans les semaines qui viennent, une nouvelle prime régionale, la prime Tetra, va être mise en place. Elle concerne environ 500 commerçants sur Saint-Gilles. Nous allons refaire une distribution physique. Comme nous avons observé que l'obligation de remplir des formulaires pouvait constituer un frein, nous ferons le maximum pour aider les commerçants à les compléter.

Nous profiterons également de la réouverture de l'horeca pour leur redonner les informations, en direct cette fois. Beaucoup d'entre eux ayant dû fermer durant la crise, à l'exception peut-être de ceux qui font du take away, il n'était pas aisé de les contacter.

Je pense qu'il faut continuer à offrir ces outils aux commerçants, en les adaptant, le cas échéant, pour augmenter leur participation. Se former dans le numérique – à l'e-commerce et à la communication numérique – sera de plus en plus indispensable à l'avenir et il est important de travailler et de persévérer dans cette voie.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous suivons de près la mise en place de ces mesures destinées aux acteurs économiques saint-gillois. Nous ne répéterons jamais assez à quel point il est crucial de les soutenir. Nous reviendrons vers vous d'ici un mois ou deux pour faire le point.

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative à « l'avant-projet d'ordonnance sur l'organisation de la politique de stationnement »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “het voorontwerp van ordonnantie over de organisatie van het parkeerbeleid”

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous avons appris par la presse que la ministre régionale de la Mobilité a récemment soumis aux communes un avant-projet d'ordonnance portant sur l'organisation de la politique du stationnement.

Il y est question entre autres de l'organisation des zones grises, des conditions et modalités de tarification public/privé, de la possibilité d'avoir plusieurs tarifs au sein d'une même zone en fonction des caractéristiques locales du quartier, des caractéristiques techniques et environnementales du véhicule, ainsi que de la situation socio-économique du propriétaire du véhicule ou encore de sanctions des communes en cas de non-respect du cadre régional, allant de la mise en demeure à la suspension du revenu des redevances stationnement.

Ce texte était à l'agenda de la conférence des bourgmestres hier. Quelle est la position de la commune sur les divers points ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : L'objectif de l'ordonnance est relativement clair. Comme l'ancienne ordonnance remonte à 2009 et que le contexte a fortement évolué, il était nécessaire de la modifier. Il convenait, notamment, d'y inscrire les principes contenus dans le plan régional de Mobilité, adopté dans l'intervalle. En outre, depuis 2009, une Agence régionale de stationnement a été créée et une série d'ajustements du cadre légal devaient être opérés. L'ordonnance contribuera également à alléger les plans communaux de stationnement, voire à les rendre facultatifs.

Hier, à la Conférence des bourgmestres, l'avant-projet d'ordonnance a simplement été présenté. Aucun avis n'était attendu. La Conférence a remis le point à l'ordre du jour de sa réunion du 10 mars prochain. Toutefois, il faut noter que la Région ne demande à recevoir que l'avis de chaque commune. Si la Conférence des présidents veut remettre un avis, elle le fera d'initiative. Le gouvernement régional ne l'a pas sollicité.

Contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse, une vaste consultation des bourgmestres et échevins de la Mobilité a été organisée après l'été 2020. Moi-même, j'ai participé en tant qu'échevine de la Mobilité, à plus de quatre réunions d'information, dont des séances techniques avec le personnel de chaque commune. Depuis quelques mois, l'information sur cette ordonnance a été assurée.

Chaque commune doit remettre son avis pour le 10 mars. Je ne peux donc pour l'instant vous donner la position de la commune car l'avant-projet est en cours d'analyse dans les services Mobilité et Stationnement. Il est donc trop tôt pour vous répondre. Je suis d'accord pour vous remettre l'avis dès qu'il sera adopté par le Collège.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Je vous remercie déjà de bien vouloir nous transmettre l'avis dès qu'il sera passé au Collège.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative au « progrès des travaux prévus à la piscine communale Victor Boin »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende de « voortgang van de geplande werkzaamheden aan het gemeentelijke zwembad Victor Boin »

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Lors de la réunion du conseil communal du 28 février 2019, j'avais interrogé l'échevin des Propriétés communales sur les travaux de rénovation à la piscine Victor Boin. Dans sa réponse, il m'a indiqué que la demande de permis serait introduite en mars 2019, que l'entrepreneur serait désigné à la fin de l'année 2020 et que les travaux débuteraient au cours du premier trimestre 2021. La durée des travaux étant estimée à dix-huit mois, la fin du chantier était programmée pour la fin 2022 ou début 2023.

Deux ans plus tard, je voulais revenir sur le sujet. Sachant que les travaux n'ont pas commencé, j'aimerais savoir où en est ce dossier. Le permis a-t-il été obtenu ?

Quand le marché des travaux sera-t-il lancé et un entrepreneur désigné ?

D'autres facteurs que l'épidémie sont-ils responsables du retard dans les travaux ?

Quel est le nouveau planning pour les travaux, la fermeture de la piscine et l'ouverture des bains turcs ?

M. Jos Raymenants, échevin des Propriétés communales – Ecolo-Groen : Pour rappel, le 9 mai 2019, le conseil communal a approuvé l'extension de la mission originale d'architecture afin que la rénovation intègre la transformation d'une partie des anciens logements en locaux, notamment des vestiaires et en conciergerie.

Après finalisation du projet, la demande de permis d'urbanisme a été introduite le 20 juin 2019 à urban.brussels. Le dossier a été déclaré complet le 1^{er} octobre 2019 et soumis à enquête publique et à l'avis de la commission de concertation le 14 octobre 2020. Cet avis a entraîné des modifications du projet, qui ont été présentées et travaillées avec urban.brussels dans le courant du mois de mai 2020. Le bureau d'architecture a dessiné des plans modificatifs qui ont été réceptionnés le 28 juillet 2020 par urban.brussels. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu d'avis officiel sur ces plans modificatifs mais, selon des sources officieuses, ils sont en bonne voie d'approbation.

Une fois le permis délivré, nous pourrions demander au bureau d'études de préparer les documents – les plans et les cahiers des charges – pour passer les marchés. Mais, comme nous ne connaissons pas la date à laquelle le permis sera accordé, nous ne pouvons encore fixer de calendrier pour la commande de cette phase au bureau d'étude. Celui-ci disposera de trois mois pour rédiger les documents nécessaires à la passation des marchés. Ils devront ensuite être approuvés par le conseil communal avant d'être publiés. Puis, les offres devront être analysées par le bureau d'études. Le Collège pourra alors désigner l'adjudicataire des travaux. Cette décision sera ensuite soumise à l'autorité de tutelle avant de devenir effective et de permettre la commande des travaux. Le délai de l'ensemble de la procédure devrait prendre dix mois environ, à dater de la délivrance du permis d'urbanisme. Le chantier est toujours estimé à deux mois.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Je devrais presque me réjouir de ce gros retard parce qu'avoir laissé la piscine ouverte durant la crise du Covid-19 s'est révélé positif, même si on ne pouvait la fréquenter à sa guise. Néanmoins, le maintien de l'activité a permis d'offrir à différents publics un peu de détente. Les enfants, les écoles ont pu y aller, ainsi que d'autres personnes grâce à la mise en place d'un système de réservation.

Nous n'avons pas eu l'occasion de parler du problème du financement. La rénovation devait être financée par la Région dans le cadre du plan d'investissement triennal des sports (PTP). Comme vous le savez, le ministre Clerfayt n'a plus souhaité poursuivre ce programme. C'est un gros problème pour la commune parce que le budget de rénovation de la piscine est conséquent et la Région devait prendre en charge une grosse partie des coûts. Malgré cela, le projet se réalisera. Nous espérons le réintroduire dans le cadre d'un prochain PTP, si le ministre régional décide d'arrêter un nouveau plan. Nous espérons ne pas devoir financer les travaux sur le budget propre de la commune.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En écoutant la réponse de M. Raymenants, je pensais que les travaux pourraient démarrer en 2023-2024. Mais, en apprenant ensuite qu'il n'y avait plus de budget, je crains qu'ils ne soient remis *sine die*. Je n'étais pas du tout au courant de ce problème.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Le budget on l'aura toujours en fonds propres mais il évident qu'on préférerait profiter d'un plan d'investissement.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je ne m'attendais pas à cette mauvaise nouvelle. J'espère néanmoins que le projet pourra se réaliser, malgré les retards, Pas mal de travaux ont déjà été effectués et le projet est attendu depuis bientôt dix ans.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Il sera réalisé parce que la rénovation est nécessaire.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, relative à « la sécurisation informatique de la commune »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende « de beveiliging van de IT-infrastructuur van de gemeente »;

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Une étude récente a montré que beaucoup de sites web des pouvoirs locaux en Belgique sont mal sécurisés et vulnérables aux attaques de hackers ou de pirates informatiques.

La sécurité du site web communal, des serveurs, etc., a-t-elle été évaluée dans le cadre de cette étude, ou d'une autre étude récente ? Avec quel résultat ?

Quelle est la stratégie du Collège en matière de sécurisation du site web et de la prévention et protection contre les attaques informatiques ?

Quelles mesures sont prises pour protéger les données sensibles sur les serveurs informatiques de la commune ?

Si, malgré les précautions prises, une attaque majeure devait avoir lieu, rendant le site et les systèmes informatiques inutilisables, quels plans existent pour assurer la continuité des services ?

M. Willem Stevens, échevin de l'Informatique – LB : Au début du mois de février 2021, le bureau de consultance BDO a effectivement publié les résultats d'une étude sur la sécurité des sites web belges au cours de laquelle 15.000 sites, liés aux pouvoirs locaux ou à des sociétés privées, ont été analysés. Il ressort de cette étude que 25 % des sites communaux ou des zones de police belges ne remplissent pas les conditions de sécurité. Le résultat moyen est de 20 %.

Une infrastructure informatique trop ancienne et des protocoles http non sécurisés figurent parmi les principaux problèmes identifiés. Pour vous rassurer, sachez que le site internet de notre commune répond au protocole https, qui permet aux visiteurs de vérifier l'identité du site grâce à un certificat d'authentification émis par une autorité tierce réputée fiable. Ce protocole garantit l'intégrité et la confidentialité des données envoyées.

Les certificats d'authentification de nos sites sont principalement gérés par le Centre informatique de la Région de Bruxelles-Capitale (CIRB). Ils sont renouvelés à échéance. Les certificats d'authentification du site internet francophone sont valables jusqu'en novembre 2021 et, pour la version néerlandophone, jusqu'en décembre 2021. Ces certificats assurent la sécurité de notre site communal. La même politique est d'application pour les autres sites internet utilisés par les services communaux.

Parallèlement à l'étude de BDO, une analyse des différents sites internet communaux était déjà en cours afin d'uniformiser la politique de création et de gestion de sites et de centraliser l'information au service informatique.

Les sites internet de la commune sont purement informatifs. En principe, dès que des données sont demandées à un citoyen, il est renvoyé vers d'autres infrastructures sécurisées. Par exemple, vers la plateforme sécurisée Irisbox, lorsqu'il veut répondre à un appel à projets ou télécharger un document administratif. Par ailleurs, ces sites internet ne communiquent pas avec les autres structures informatiques communales – le réseau communal –, qui font l'objet d'autres mesures de sécurité. Tous les serveurs de la commune sont hébergés dans le *cloud* régional du CIRB. Ce serveur de stockage à distance est contrôlé par le *data server services* du CIRB.

Plusieurs niveaux de sécurité sont mis en place. D'abord, l'accès au réseau est protégé par

un *firewall*, géré par le CIRB. Ce pare-feu surveille et contrôle les applications et les flux de données grâce à des outils de détection d'intrusion, de blocage de ports, de monitoring d'accès au réseau, etc. Ensuite, un consultant en sécurité effectue tous les mois des tests de vulnérabilité pour vérifier si nos systèmes sont bien configurés, dans le respect des bonnes pratiques, et protégés contre les dernières méthodes de piratage connues. Le cas échéant, il nous propose des mises à jour. Nos serveurs sont également sauvegardés chaque jour et, en cas de problème, nous pouvons restaurer le système endommagé très rapidement – endéans les 24h, en général. Des *snapshots* du *file server* sont effectués trois fois par jour. Cela permet aux utilisateurs de revenir à une version antérieure de leur fichier en cas de problème au cours de la même journée. Enfin, il y a un serveur antivirus qui déploie et met à jour un antivirus sur nos serveurs et les ordinateurs des utilisateurs pour les protéger des attaques connues en temps réel.

Les services sont vigilants face aux risques de piratage informatique. Ils s'attachent quotidiennement à réduire ces risques au maximum.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Sans être un expert, les services me semblent faire un travail sérieux pour sécuriser les réseaux. Je suis donc rassuré. C'est un problème, dont on ne parle pas suffisamment, et qui est d'autant plus important aujourd'hui que la commune a choisi, à juste titre, d'étendre le recours au numérique.

Je m'aperçois que j'ai oublié de vous interroger aussi sur la sécurisation des structures informatiques hospitalières. On a vu à l'étranger que certains hôpitaux avaient été victimes d'attaques informatiques, avec des conséquences très graves. Je reviendrai sans doute sur le sujet à l'occasion d'une prochaine question.